2007-024607

Express

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

N° 4 - 5 mars 2002
Archives

Le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* suivi de La Semaine de la municipalité

LE MANUEL

La mise à jour numéro 2 du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* est en vente aux Publications du Québec.

Le manuel s'adresse à l'ensemble des organismes municipaux, c'est-à-dire les municipalités locales, les municipalités régionales de comté, les communautés urbaines ou métropolitaines, les régies intermunicipales et les organismes publics de transport.

Cet ouvrage comprend notamment les notions générales, les conventions comptables, les définitions des postes comptables et les concepts pour la présentation de l'information financière. Il vise également à préciser les méthodes de comptabilisation et à donner des renseignements sur des particularités de la comptabilité municipale au Québec.

Les rapports financiers et les prévisions budgétaires des organismes municipaux doivent respecter les principes et les normes énoncés dans le manuel et refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Deux produits sont offerts :

- **Une version électronique** (cédérom) qui contient l'ensemble du manuel mis à jour en 2001. Celle-ci améliore grandement la consultation, la recherche et l'extraction d'information. La mise à jour «octobre 2001» est présentée à part de sorte qu'elle peut être imprimée et intégrée à la version papier traditionnelle du manuel. De plus, les utilisateurs ont accès à des formulaires financiers en format pdf.

  La version électronique se vend 125 $. Elle est aussi offerte en licences d'utilisation à prix avantageux. Les licences sont idéales pour les cas d'utilisation multiple.

- **Une version imprimée** (version papier traditionnelle) qui se vend 46,95 $.

Pour tout renseignement ou pour commander votre mise à jour, veuillez vous adresser aux Publications du Québec.

Adresse Internet :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca
Téléphone : (418) 643-5150
ou 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177
ou 1 800 561-3479

LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Pour une quatorzième année consécutive, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole invite les municipalités à participer à la Semaine de la municipalité. L'édition 2002 renoue avec la tradition qui voulait qu'elle soit présentée durant la première semaine complète de juin. C'est donc du 2 au 8 juin prochain que la population québécoise sera

invitée, à partir du thème *Bâtir ma municipalité,* à prendre part à la construction des nouvelles municipalités et surtout à collaborer à l'amélioration des structures existantes tout en respectant la réalité et la diversité de chaque communauté.

La participation aux activités de la Semaine de la municipalité permettra de rappeler que les municipalités appartiennent à tous ceux et celles qui y habitent car on y trouve une place pour tous dans la mesure où chacun joue son rôle en posant des gestes concrets pour le mieux-être de la collectivité.

La Semaine prendra fin par la remise des prix du Mérite municipal qui reconnaît publiquement l'apport exceptionnel de personnes ou d'organismes au développement des communautés locales.

LE PRIX DU MÉRITE MUNICIPAL : JUSQU'AU 1er MAI 2002 POUR S'INSCRIRE

Les prix du Mérite municipal seront décernés le jeudi 6 juin 2002, au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale, à Québec. La période de mise en candidature s'étendra du 15 mars au 1er mai prochain.

Le Mérite municipal s'adresse à trois catégories d'acteurs associés au monde municipal : le citoyen, l'employé municipal et l'organisme communautaire. Un jury indépendant choisit, à l'intérieur de chacune des classes de population de municipalités, un lauréat dans chaque catégorie.

Les municipalités du Québec jouent un rôle de premier plan dans le choix des lauréats. Elles reçoivent les candidatures de leur communauté et choisissent, pour chaque catégorie, celles qu'elles soumettront au jury national. Les municipalités recevront prochainement la documentation sur la Semaine de la municipalité et le Mérite municipal.

Municipalités et arrondissements

Les regroupements de nombreuses municipalités ont modifié la carte municipale du Québec. Le Ministère a donc adapté les conditions d'admissibilité au Mérite municipal à cette nouvelle réalité. La principale modification consiste en la possibilité pour les municipalités avec arrondissements de présenter plus d'une candidature par catégorie.

Une municipalité **sans arrondissement** peut soumettre une seule candidature pour chacune des trois catégories. Les candidatures soumises par une municipalité doivent être validées par une résolution du conseil municipal.

Les municipalités **divisées en arrondissements** peuvent présenter jusqu'à une candidature par catégorie par arrondissement. Les candidatures soumises par un arrondissement doivent être validées par une résolution du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal.

Publication	
Production Affaires publiques et communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 **(418) 691-2019**
	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria Bureau 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web	[illegible]